

« VIANDES DE FRANCE »

CREATION DES SIGNATURES « VIANDE DE CHEVREAU FRANÇAISE »
ET « VIANDE DE CHEVRE FRANÇAISE »

Paris, le 3 juin 2015 – Moins d'un an après la création d'une section caprine au sein d'INTERBEV, les professionnels du secteur s'engagent à leur tour dans la démarche Viandes de France en garantissant l'origine des viandes et abats de caprins, nés, élevés et transformés en France.

La création de 2 nouvelles signatures « Viande de chevreau française » et « Viande de chèvre française » repose sur un engagement volontaire des opérateurs de la filière Caprins. Son utilisation implique le respect d'un règlement d'usage, principalement basé sur le respect de procédures de traçabilité fiables et contrôlables aux différents maillons de la filière, de l'élevage au point de vente. Ainsi, ces 2 signatures permettent de communiquer aux consommateurs l'origine des viandes et abats de caprins, nés, élevés, abattus et transformés en France.

Franck Moreau, président de la section Caprins d'INTERBEV, revient sur leur création : « L'année dernière, INTERBEV avait appuyé la démarche Viandes de France en créant de nouveaux logos pour toutes les espèces qu'elle représentait. Depuis cette date, une section caprine a été créée au sein de l'interprofession afin d'engager des travaux de fonds sur la filière viande caprine. Il était tout naturel que nous rejoignons la démarche Viandes de France aux côtés des autres sections d'INTERBEV pour mettre en avant notre production française de chevreaux et de chèvres. C'est d'ailleurs l'une des premières actions qui ait été souhaitée unanimement par les professionnels ».



Rappel de la démarche Viandes de France

À travers la signature Viandes de France lancée le 11 février 2014, les professionnels des filières françaises d'élevage s'engagent à garantir aux consommateurs une viande issue **d'animaux nés, élevés, abattus et transformée sur le territoire national**. Cette démarche concrétise l'engagement des acteurs de la filière (porc, volaille, viandes bovines, chevalines, ovines et désormais caprines) pour une alimentation de confiance, fondée sur la certitude de l'origine, le savoir-faire des professionnels et l'assurance de bonnes pratiques.

En effet, la démarche Viandes de France certifie pour le consommateur le respect :

- De démarches de traçabilité totale de la ferme jusqu'à l'étal,
- De normes sanitaires françaises et européennes rigoureuses,
- De contrôles officiels menés par les agents de la direction générale de l'Alimentation (DGAL) et de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF),
- De la mise en œuvre de contrôles complémentaires par des organismes indépendants.

La signature Viandes de France est aussi l'assurance du respect d'un salaire minimum et d'une protection sociale pour les centaines de milliers de personnes employées en France dans l'alimentation animale, l'élevage, l'abattage, la découpe, la transformation et la commercialisation des viandes.

Par ailleurs, elle contribue également à diffuser des connaissances et des savoir-faire spécifiques, parfois transmis de génération en génération ainsi qu'à maintenir la diversité des races et à perpétuer l'excellence de la génétique française.

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

Contact presse INTERBEV : Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 - c.lardillon@interbev.fr